



copiur 3.03

www.copiur.admin.ch

Décembre 2003



Prof. Dr. Heinrich Koller
Directeur de l'Office fédéral de la justice

Editorial

«Droit et données juridiques – entre ambition et réalité», tel était le thème des Journées d'Informatique Juridique de cette année. Autorité compétente et centre de services de la Confédération pour les questions relevant du droit, l'Office fédéral de la justice contribue au travers des différents projets législatifs au développement continu du «droit et des données juridiques».

Par ailleurs, en étant partie prenante de plusieurs projets dans des domaines interdisciplinaires situés à l'intersection entre l'informatique et le droit, l'office joue un rôle moteur dans l'évolution considérable de la publication électronique des données juridiques, évolution qui doit répondre aux attentes de plus en plus élevées du public. Il suffit de se rappeler zefix, l'index central des raisons de commerce pour s'en convaincre.

Malgré l'esprit très novateur dont fait preuve l'ensemble de l'administration, nous essayons souvent les critiques de la communauté scientifique. Ainsi, par exemple, l'article qui va suivre expose que l'offre présentée sur Internet reste beaucoup trop textuelle. En revanche, l'offre privée (voir page 3) nous facilite le travail quotidien tout en constituant une stimulation qui nous pousse à améliorer notre offre en la rendant la plus conviviale possible.

Legal Design et publication électronique de l'information juridique visualisée

Les utilisateurs des sites officiels suisses font souvent le même constat: on retrouve sur ces sites principalement du texte, et seulement rarement des schémas ou des images. Cette prépondérance du textuel est d'autant plus surprenante étant donné les possibilités de multicodeage offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Un problème de design

La prédominance du texte rend aussi problématique le design des sites web du e-gouvernement. D'une part, ce logocentrisme est en contradiction avec la psychologie de l'apprentissage des connaissances selon laquelle le multicodeage de l'information rend plus efficaces la compréhension et la mémorisation pour les utilisateurs que le simple monocodage sous forme de texte. De l'autre part, cette prépondérance excessive du texte va à l'encontre des théories établies en matière de management de la qualité de l'information, selon lesquelles le «visual design» contribue de manière déterminante à cette qualité.

Legal Design comme solution

Existe-t-il une discipline scientifique qui permette de résoudre ce problème de design? La réponse est oui et cette discipline s'appelle «Legal Design». Elle a pour but de présenter l'information juridique de façon à la rendre plus facilement compréhensible, «mémorisable» et utilisable ainsi que plus attrayante d'un point de vue esthétique, par exemple en intégrant des éléments visuels. Le Legal Design traite donc des problèmes de visualisation de l'information juridique.

En d'autres termes, le Legal Design cherche à «transcoder» le contenu juridique verbal en contenu juridique «iconique», ce qui revient à présenter ce contenu sous forme d'images ou de schémas.

En ce qui concerne le e-gouvernement suisse, le Legal Design s'intéresse à la question de savoir comment les informations juridiques, du guichet virtuel par exemple, pourraient être visualisées sous forme d'images ou de schémas.

Le Legal Design fait des recherches dans l'iconographie traditionnelle et, surtout, dans l'iconographie juridique, dans le but de trouver des images ou des schémas qui nous aideraient à visualiser les informations juridiques d'aujourd'hui.

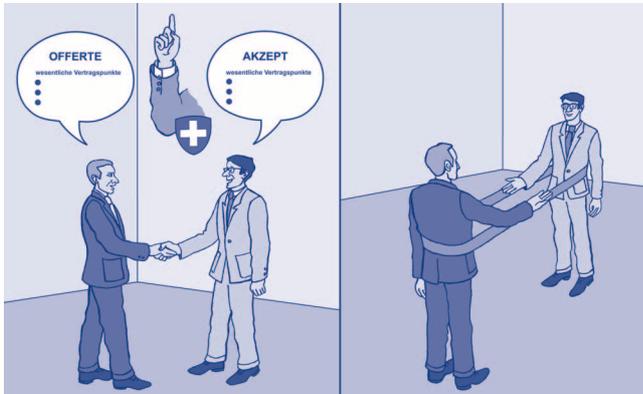
Mais à coté de cette fonction scientifique, le Legal Design assume aussi deux tâches pratiques:

1. *Enseigner ce qu'on peut vraiment utiliser dans la pratique*, d'abord aux juristes, mais aussi à d'autres personnes chargées de visualiser les informations ou les données juridiques (par exemple aux responsables des sites web du e-gouvernement).

2. *Conseiller et évaluer*. Le Legal Design est une nouvelle forme de conseil juridique qui aide les particuliers, les groupes et les institutions privées et étatiques à résoudre des difficultés liées à la visualisation des données juridiques (informatisées).

En résumé, le Legal Design répond à un besoin de notre époque «visuelle», qui est celui de pouvoir accéder à une information juridique visualisée.

Une fois un projet de visualisation d'un contenu juridique terminé, il importe de déterminer s'il a atteint ses objectifs. A cet égard, le Legal Design a aussi pour tâche d'évaluer les produits de la visualisation (contrôle de leur qualité et de leur sécurité).



L'image ci-dessus, extraite de ma thèse, est un exemple de la possibilité de visualiser l'article 1, alinéa 1 du Code des Obligations (vgl. Colette Brunschwig: Visualisierung von Rechtsnormen, Legal Design, Zürcher Studien zur Rechtsgeschichte, Bd 45, hrsg. v. Marie Theres Fögen [u. a.], Zürich: Schulthess Juristische Medien AG 2001 (ISBN 3 7255 4251 1)).

Contact: colette.brunschwig@rwi.unizh.ch

Colette Brunschwig
Collaboratrice scientifique auprès de la Faculté de droit de l'Université de Zurich

Autriche: publications officielles sur Internet

A partir du 1^{er} janvier 2004, la Feuille officielle des lois autrichiennes ne sera plus publiée sur papier. Elle fera l'objet d'une publication authentique sur Internet, dans le cadre du système d'information juridique fédéral (RIS). L'expérience, réalisée avec succès depuis deux ans dans le domaine de la législation autrichienne sur les assurances sociales (voir Copiur 1.02), sera maintenant étendue à toute la législation fédérale.

Il est stipulé dans la loi que le citoyen doit pouvoir accéder gratuitement à ces publications sur Internet. Les personnes qui ne possèdent pas d'accès Internet ont la possibilité de recevoir, moyennant paiement d'une somme modique, la version papier de la Feuille officielle des lois. Dans le but de garantir l'authenticité et l'intégrité des normes légales, ces publications seront munies d'une signature électronique. L'adoption d'une nouvelle loi a été nécessaire pour permettre cette nouvelle forme de publication. Cette loi, la «Kundmachungsreformgesetz», a été adoptée par le Parlement autrichien le 23 octobre 2003 et a été publiée le 21 novembre 2003 au BGBl I Nr. 100/2003.

Adresse Internet: <http://www.ris.bka.gv.at>

Journées d'informatique juridique

La cinquième édition des Journées d'Informatique Juridique s'est déroulée le 29 août 2003 à l'Hôtel du gouvernement à Berne, avec pour thème «Droit et données juridiques – entre ambition et réalité». L'évènement était organisé par l'Office fédéral de la justice, l'Association suisse pour le développement de l'informatique juridique et l'Université de Berne.

L'offre de données juridiques mises à disposition sur Internet par la Confédération et les cantons a été présentée de façon détaillée et soumise à une évaluation critique.

Les implications découlant de cette offre ont été examinées sous deux angles: d'abord, du point de vue de la responsabilité de l'avocat vis-à-vis de son client pour des recherches non effectuées ou incomplètes dans des banques de données juridiques sur Internet; ensuite sous l'angle de la réglementation (lacunaire pour le moment) de la responsabilité de l'Etat en matière de mise à disposition sur Internet d'informations (juridiques) et de banques de données électroniques appropriées.

La publication en ligne de données juridiques influence aussi le travail des bibliothèques ainsi que l'organisation et le «knowledge management» au sein des entreprises. Des spécialistes de ces domaines ont mis en perspective de telles implications.

Pour la première fois, les conférences ont fait l'objet d'une interprétation simultanée en français et en allemand. Comme pour les éditions passées, des annales de ce colloque seront bientôt disponibles.

La sixième édition des Journées d'Informatique Juridique aura lieu le mardi 26 octobre 2004 à l'Hôtel du gouvernement à Berne et sera notamment consacrée aux possibilités et aux limites en matière d'échanges de documents numériques avec l'administration et les tribunaux.

Adresse Internet: <http://www.informatiquejuridique.ch>

www.weblaw.ch – le succès d'une conception originale

Cinq ans déjà que l'équipe de Weblaw, emmenée par ses fondateurs Sarah Montani et Franz Kummer, propose aux juristes divers services dans le domaine «Internet et droit» avec pour credo «par des juristes, pour des juristes».

Des offres telles que la revue juridique en ligne Jusletter, le moteur de recherche juridique Lawsearch, la bourse aux emplois Lawjobs ainsi que la formation à Internet pour juristes sont connues et reconnues dans toute la Suisse. La revue hebdomadaire Jusletter compte à elle seule plus de 12'000 abonnés.

Le moteur de recherche juridique Lawsearch

Lawsearch est le premier moteur de recherche exclusivement juridique de Suisse. Lawsearch combine les points forts d'un catalogue juridique avec les technologies de recherche les plus actuelles.

www.lawsearch.ch offre de nombreux avantages: une seule interface, des règles de recherche unifiées et la possibilité de choisir parmi 103 bases de données officielles permettent d'effectuer une recherche purement juridique.

Lawsearch. Le moteur de recherche juridique.
Dernière mise à jour: 17.11.2003

Recherche par mots-clés Aide

Recherche dans

Recherche sélective dans

- toutes les bases de données juridiques
- Recueil systématique (RS)
- Recueil officiel des lois fédérales (RO)
- Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération
- Jusletter
- Les principaux arrêts dès 1954 du Tribunal fédéral
- Les arrêts dès 2000 du Tribunal fédéral
- assistalex**
- NAVIGATOR.CH**

Nouveau! Recherche avancée (recherche sélective dans 103 bases de données!)

Nouveau! Proposer un lien

Chez certains prestataires, il est nécessaire de passer par plusieurs bases de données pour une recherche exhaustive (par exemple le site du Tribunal fédéral et ses deux bases de données: «Arrêts principaux depuis 1954» et «Arrêts dès 2000»). D'autres ne donnent accès que contre paiement, direct ou indirect, à des arrêts, articles de lois ou autres données juridiques accessibles gratuitement ailleurs sur le net. Lawsearch est, à l'exception de l'accès aux bases de données assistalex et navigator.ch, gratuit. Lawsearch est du e-gouvernement de première classe. Le citoyen impliqué peut effectuer une recherche simultanée dans toutes les lois cantonales disponibles en ligne ainsi que dans les arrêts du Tribunal fédéral et de nombreuses instances cantonales. Le tout d'une seule requête et avec des règles de recherche unifiées.

Depuis le 10 novembre 2003, les bases de données jurisprudentielles de la Cour de justice des communautés européennes (jurisprudence de la Cour de justice et du Tribunal de première

instance ainsi que les décisions du Tribunal de première instance en matière de fonction publique) sont également accessibles via Lawsearch.

De la recherche juridique sur Internet...

Le Tribunal fédéral, divers tribunaux cantonaux, des ordres d'avocats, des organes administratifs cantonaux et fédéraux, des études d'avocats, des services juridiques de banques et d'assurances ont répondu à nos offres de formations. Cela représente plus de 5500 personnes que Weblaw a initiées à la recherche juridique sur Internet. Les cours organisés par Weblaw font ainsi partie des programmes de formation continue les plus demandés de Suisse.

... au diplôme post-grade «Architecture du savoir juridique»

Grâce au diplôme post-grade «Architecture du savoir juridique», Weblaw complète son offre de formation, en coopération avec le «Institute of Sustainable Management» de la haute école spécialisée d'Argovie.

La gestion professionnelle du savoir juridique n'est plus une exception. Mais c'est encore loin d'être la règle. Le savoir est primordial tant dans le processus législatif que lors de l'application du droit, son enseignement ou encore la consultation. Or, ce capital est largement sous-utilisé dans le monde du droit. La formation post-grade «Architecture du savoir juridique» est l'occasion d'analyser les problèmes qui se présentent lorsqu'il est question de savoir juridique ainsi que d'esquisser des solutions.

Les thèmes suivants – entre autres – y sont abordés: conservation et transmission du savoir juridique, théories de la gestion du savoir et application pratique, présentation et visualisation d'informations juridiques, systèmes logiques et logique juridique, pensée logique et prise de décision, développement de connaissances spécifiques, transfert de capacités, systèmes de tutorat intelligents, aide à la décision juridique et systèmes d'expertises, construction régulière du savoir.

En l'espace de six semaines à raison de deux jours par semaine (vendredi et samedi), le diplôme post-grade «Architecture du savoir juridique» forme des personnes à une gestion du savoir de haut niveau attestée par le diplôme d'«Architecte du savoir juridique». Le nombre de participants est limité.

«Par des juristes pour des juristes»

Chaque jour, de nouveaux clients viennent s'ajouter à ceux qui, dès la première année, nous ont fait confiance et nous confortent dans l'idée que nous avons fait le bon choix.

Weblaw continuera à l'avenir à faire en sorte que les juristes de Suisse puissent tirer pleinement parti d'Internet et de l'informatique. Ne manquez donc pas le lancement de nos nouveaux produits!

Adresse Internet: <http://www.weblaw.ch>

*Mathias Kummer
Directeur de Weblaw Sàrl*

Coupon

Je désire recevoir régulièrement et gratuitement

«www.copiur.admin.ch»

- en français
 en allemand
 en italien

Remarques:

VEUILLEZ ECRIRE EN MAJUSCULES

Entreprise: _____

M./Mme: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

NPA Ville: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____

A retourner à :

L'Office fédéral de la justice, Copiur, Bundesrain 20, 3003 Berne
Fax 031 322 37 46

Impressum

«www.copiur.admin.ch» est un bulletin d'information gratuit.
Il paraît au moins 2 fois par an.

Office fédéral de la Justice
Service de coordination des publications électroniques
de données juridiques (Copiur), Bundesrain 20, 3003 Berne

Ardita.DrizaMaurer@bj.admin.ch
031 323 51 59
UrsPaul.Holenstein@bj.admin.ch
031 323 53 36
Caterina.Castelli@bj.admin.ch
031 323 52 88

Les articles de ce bulletin ne sont pas des avis officiels. Ils n'engagent
que leur auteur. Les articles non signés ont été rédigés par Copiur.

Traduction: Weblaw, JAAC, Copiur et Service linguistique de l'Office
fédéral de la justice

ISSN: 1424-7011

Recherche de précédents dans la JAAC – l'avis des praticiens

Le nombre de pages consultées sur le site de la «Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération» JAAC-online est passé de 74'000 par mois lors de son ouverture en 2000 à plus de 1'000'000 au mois de septembre 2003. Parallèlement, le monde de l'information juridique a évolué.

Afin d'adapter la technique de recherche aux standards actuels, la JAAC a questionné ses utilisateurs sur leurs attentes. Le sondage éclaire le cercle des intéressés et la manière dont ils procèdent:

1. large public
46 professions dans l'économie privée, à tous les échelons de l'Etat (Confédération, cantons, communes) et dans l'enseignement cherchent dans la JAAC des informations touchant tous les domaines du droit.
2. besoin du texte intégral
A côté des extraits fondamentaux et du résumé d'un texte sous forme de chapeau, 62% des personnes souhaitent pouvoir consulter l'intégralité des décisions ou avis.
3. efficacité de l'indexation intellectuelle
90% des intéressés cherchent dans le répertoire de mots-clés et dispositions légales pour trouver les informations désirées, et y réussissent dans 75% des cas.

The screenshot shows the JAAC website header with logos for JAAC, Bundeskanzlei, and Chancellerie fédérale. Below the header, there are two columns of links: 'Ce site contient' (Table des matières, Nouveaux documents, etc.) and 'Vous pouvez' (Recherche en utilisant, Répertoire alphabétique, etc.). A search bar is visible with the text 'JAAC' and a 'Rechercher' button. At the bottom, there is a footer with '© Chancellerie fédérale' and 'actualisé: 7.11.2003'.

4. besoin d'un moteur de recherche sémantique
Sur Internet, 66% des intéressés recourent au moteur de recherche en plein texte. JAAC-online va passer à Relevancy 6.0 d'Eurospider, qui permet d'utiliser la même stratégie que sur le site du Tribunal fédéral.
5. pérennité des informations
70% des chercheurs prospectent dans les informations publiées depuis 1987 et 32% dans celles remontant jusqu'à 1927. 54% des intéressés regrettent que les répertoires en ligne ne permettent pas d'accéder aux textes référencés antérieurs à 1995.

Les résultats complets du sondage peuvent être consultés sur le site de la JAAC-online.

Adresse Internet: <http://www.jaac.admin.ch>

Jacqueline Junge-Zürcher
Chancellerie fédérale, Cheffe de la JAAC